

Face aux armes de la police

Proposition :

Qu'en soutien au procès contre la Sûreté du Québec de Maxence L.Valade, l'Afêa accorde un soutien de 5000\$ au collectif *Armes à l'oeil* qui s'organise afin de favoriser une défense en justice et des résistances face aux armes de la police.

Le collectif *Armes à l'oeil* assurera un suivi du don.

Contexte général de la proposition:

Depuis 2004, plus d'une vingtaine de personnes ont été grièvement blessées par des lanceurs de balle de défense en France. Parmi elles, treize ont perdu un œil. Durant l'année 2014, il y a eu particulièrement beaucoup de personnes blessées, et fin octobre 2014 un mort par grenade explosive lancée par les gendarmes à Sivers sur le terrain occupé contre la construction d'un barrage. Les armes dites non-létales ou semi-létales de la police provoquent de plus en plus de blessures graves et souvent mortelles.

Au Québec, notamment pendant le mouvement du printemps 2012, plusieurs personnes ont été gravement blessées suite à des tirs de bâtons cinétiques.

Pour autant, il existe une grande impunité policière face à ces violences et ces mutilations. Si des membres des forces de l'ordre sont poursuivis, ils ne sont jamais condamnés, ni même inquiétés. Lorsque la police a tué le cycliste Guy Blouin à Québec, ou lorsqu'une auto de police a provoqué la mort d'un bébé à Longueuil, aucune condamnation non plus. Rappelons également le traitement et le contrôle violent et souvent ignoré auquel sont soumises les populations jugées « anormales ».

Partout des soulèvements surviennent et ripostent à la violence systématique des forces de l'ordre. Ici, comme ailleurs, nous ressentons cette violence et voulons agir contre celle-ci.

Le collectif *Armes à l'oeil* se lie à cette sensibilité et s'organise afin de poursuivre en justice les forces de l'ordre et parvenir à briser le *continuum* vide et répressif de notre époque. Nous voulons nous y trouver, y construire nos armes communes face à la production industrielle de la violence policière.

Présentation du collectif :

En 2012, la SQ blesse Maxence L.Valade à Victoriaville. Il perd son œil en plus de subir un traumatisme crânien sévère et d'autres dommages. Un collectif se constitue actuellement pour préparer un procès, mais plus largement, pour que nous devenions plus fortes et forts en face de la police. Pour ce faire, nous constituerons un site internet, écrirons des textes, prendrons part à certaines apparitions publiques et essayerons de lier nos expériences au travers des rencontres que nous ferons sur le chemin de cette lutte.

Budget prévisionnel :

- 2000\$ à 3000\$ pour les frais juridiques de base
- Rapports médicaux : entre 2000 et 3000\$ pour l'évaluation primaire des dossiers (un dossier peut donc coûter encore plus cher à constituer) et ensuite 2500\$ à 3000\$ par jour de témoignage par expert-e. Pour le moment, deux expert-e-s seront nécessaires, mais il est fort possible que nous ayons besoin de recourir aux services de d'autres expert-e-s en cours de procès.
- Expert sur les techniques policières : 2500\$ pour l'analyse du dossier et +/- 300\$ de l'heure pour la constitution d'un dossier. 10 000 à 15 000 pour le témoignage. Ces expert-e-s viennent d'ailleurs que du Québec et il est donc très onéreux de les embaucher.
-

Au Québec comme en France, pour toute action en justice, il faut des rapports d'expertises médicales et techniques pour pouvoir prouver au tribunal l'exactitude des faits. Il n'existe pas d'experts neutre et gratuits, et au Québec par exemple beaucoup d'experts ayant été formés à l'école de la police et travaillant pour cette école refuse de produire une expertise. Toute démarche en justice demande donc beaucoup d'aide financière. Pour le Québec nous savons qu'il y aura donc beaucoup de frais, sans pouvoir tous les évaluer présentement.

Notons ici que ces frais initiaux ne représentent que le montant nécessaire au début des procédures. Au cours du procès, nous aurons probablement besoin de nouveaux expert-e-s, tout comme nous nécessiterons probablement plus de temps de travail de la part des expert-e-s précédemment contracté-e-s. Divers frais, tant sur le plan juridique, médiatique et organisationnel seront également à déboursier.

Merci,

Le collectif *Armes à l'oeil*

Extrait pour vous inspirer

Extrait de « Flashball, peur et mutilation », Tribune dans le journal Libération du 23 décembre 2013

Par Clément Alexandre, Florent Castineira, Joan Celsis, John David, Pierre Douillard, Joachim Gatti et Salim, blessés et mutilés par la police française.

Toutes ces blessures rendent lisible la façon dont la police maintient l'ordre. Chaque fois derrière nos noms propres, il y a des complicités et des amitiés – souvent des luttes. A Nantes, des lycéens et des étudiants occupent un rectorat. A Toulouse, des dizaines d'étudiants sortent d'un Monoprix sans payer pour protester contre la précarité étudiante. A Montreuil, des habitants se rassemblent contre l'expulsion d'un squat. Et des lycéens bloquent leur établissement pour protester contre une énième réforme des retraites. A Notre-Dame-des-Landes, des milliers de personnes résistent à un projet d'aéroport : parmi les centaines de blessés, certains se retrouvent avec des bouts de métal sous la peau. A Strasbourg, des métallos manifestent contre ArcelorMittal. A Montpellier, c'est un groupe de supporters qui est visé. Dans les quartiers populaires, le flashball fait partie de la vie quotidienne et intervient systématiquement quand les habitants se révoltent contre la violence de la police. C'est le cas à Trappes pour Salim, qui cet été, a eu le malheur de se trouver à proximité du commissariat où des habitants protestent contre une arrestation musclée. Mais aussi à Montbéliard, Villemomble, etc.

Ce que la langue policière appelle littéralement « neutraliser une menace » désigne de toute évidence la nature réelle du flashball : écraser et faire taire ce qui échappe au pouvoir. C'est là le travail normal de la police. Mais ce qui est nouveau, c'est la méthode utilisée. Le flashball est le nom d'un nouveau dispositif politique qui repose sur la peur et la mutilation – en un mot la terreur. Il s'agit cette fois de frapper les corps mais aussi les cœurs et les esprits en nous marquant dans notre chair et dans celles de nos amis.

Présenté comme défensif, le flashball est clairement une arme offensive qui donne à nouveau à la police le pouvoir de tirer sur la foule. Le déploiement de la violence policière, en l'état actuel du rapport de force, ne doit pas entraîner la mort. Mais la police doit être assurée de rester la plus forte pour que l'ordre soit maintenu.

Cette militarisation des opérations de police exprime la vérité d'une époque : le développement de ces armes depuis maintenant dix ans s'explique par le fait qu'elles ont manqué dans certaines émeutes. Qu'en Tunisie, une foule déterminée puisse faire tomber un gouvernement dont la longévité semblait assurée indique assez l'angoisse qui habite le pouvoir à tout moment. Le terrain d'intervention véritable du flashball, c'est la révolte.